



# Compte Rendu de la Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation (CPPNI) de la Branche de l'Action Sanitaire et Social (BASS)

Du mardi 8 juin 2021

---

**Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée**  
**Fédération Nationale de l'Action Sociale**

---

## **1. Approbation du compte-rendu de la réunion CPPNI du 18 mai**

FO revient sur la proposition de thèmes à aborder pour la prochaine CPPNI. En l'occurrence, celle de ce jour. En effet, dans son projet de compte-rendu, AXESS a écrit que FO demandait la mise à l'ordre du jour d'un accord du Secteur relatif à la mesure 1 du Ségur.

FO a rappelé sa demande initiale qui était plutôt la négociation d'un accord de Branche étendu sur les « 183 euros pour tous », déclinable ensuite dans les Conventions collectives.

## **2. Qualité de Vie au Travail (QVT)**

AXESS continue à nous expliquer vouloir impulser une démarche de terrain avec un texte généraliste.

FO a déjà expliqué, notamment lors de la dernière CPPNI du 18 mai, qu'il fallait qu'un tel accord puisse créer de véritables moyens qui répondent aux attentes du terrain. AXESS ne souhaite pas se voir imposer certains thèmes comme les moyens syndicaux mais c'est pourtant l'un des dispositifs qui doit être ajouté à ce document car il faut aller au-delà de la stricte QVT.

Pour AXESS, les moyens apportés sont dans le fait, par exemple, de donner les plannings à l'avance, de respecter les délais de prévenance, etc.

Les employeurs ne comprennent pas les demandes des organisations syndicales qui vont dans le même sens et demandent une **suspension de séance**.

A leur retour, les employeurs expliquent réfléchir à des objectifs concrets, notamment avec le thème des Troubles Musculosquelettiques (TMS).

FO demande de rendre obligatoire la formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) plébiscitée par le RESEAU PREVENTION (CARSAT, INRS, ...).

FO explique que la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) permet de faire baisser le taux de sinistralité et donne des exemples précis d'établissements qui ont mis en place ce type de formation.

FO rappelle que l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) a demandé que cette formation soit intégrée à la formation initiale des AS et IDE.

Pour FO, les salariés du secteur doivent également se mettre à niveau puisque cette formation certifiante nécessite un MAC (Maintien et Actualisation des compétences) tous les 2 ans. FO demande que la CPPNI anticipe ces futures formations obligatoires.

**Pour FO, il faut aller au-delà des simples incitations en imposant ce type de formation.**

Après un long silence où la FEHAP sort du cadre en proposant un recueil de bonnes pratiques qui selon nous aurait été insuffisant, AXESS répond qu'il ne faut pas imposer des démarches aux employeurs et que l'écriture d'un recueil prendrait trop de temps !

### **3. Transposition de la mesure 1 du Ségur**

#### **Déclaration Force Ouvrière**

Le 28 mai 2021 un accord de méthode, issu de la mission Lafocade, a été signé entre le gouvernement, les employeurs du secteur, une organisation salariale non majoritaire dans la Branche (CFDT) et une organisation non représentative dans notre secteur (UNSA) donc pas en droit de négocier.

Cet accord de méthode reste pour nous inacceptable et n'a aucune légitimité.

Suite à cet accord, AXESS a décidé unilatéralement d'ouvrir une négociation conformément à la mission Lafocade dans le cadre d'un groupe paritaire de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale.

Celui-ci a commencé à décliner deux propositions qui sont conformes au projet gouvernemental :

- l'une, qui continue d'exclure des salariés de la transposition du complément de traitement indiciaire,
- l'autre, qui consiste en l'élaboration d'un système de classifications et de rémunérations commun aux différentes conventions collectives.

Ainsi, FORCE OUVRIERE, en toute cohérence avec ses positions, a refusé et refuse de s'engager dans ce processus de groupe paritaire parce que :

- comme la CGT et SUD, nous ne sommes pas signataire de l'accord de méthode, qui ne répond pas à la revendication légitime de l'extension des 183 euros net/mois pour tous que nous portons à FO depuis juillet 2020,
- nous sommes opposés au projet gouvernemental de politique de rapprochement administré des conventions collectives,
- nous sommes pour le maintien et l'amélioration des conventions collectives existantes et la libre négociation en leur sein.

Nous sommes bien présents dans la CPPNI et nous nous opposerons à tout accord présenté à la négociation qui sera contraire à nos revendications.

Pour FO, le gouvernement doit, comme nous l'avons demandé au Premier ministre, avec la CGC, rouvrir les négociations salariales pour l'attribution des 183 euros pour tous, sans contrepartie.

La CFDT, quant à elle, tente de baliser le terrain pour les employeurs. Elle a envoyé deux propositions d'accords. La première proposition ayant pour but de décliner les dispositions de l'accord tripartite concernant la mesure de transposition du CTI. La deuxième proposition allant dans le sens des travaux engagés sur un système de classifications et de rémunérations commun à la convergence des conventions collectives de la branche en vue d'une convention collective unique et étendue.

Toutes les organisations syndicales, sauf FO, participent aux groupes de travail paritaires qui mettent en musique l'accord de méthode Laforcade que ni la CGT, ni SUD n'ont pourtant signé.

**Prochaine négociation le mardi 6 juillet 2021**

**Pour la délégation FO : Murat BERBEROGLU, Pascal CORBEX, David LEGRAND, Marc REISDORF.**